



**** Étiquette de contenant ****

VELUM^{MC} RISE
SUSPENSION

| | | |
|------------|----------|-----------|
| NÉMATOCIDE | | |
| GROUPE | 7 | FONGICIDE |

NÉMATOCIDE/FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DANS LE SILLON SUR LA POMME DE TERRE

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION : 34871 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIFS :

| | |
|-----------|---------|
| Fluopyram | 250 g/L |
| Penflufen | 106 g/L |

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,023% et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

-OU-

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.



ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à vrac

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

www.cropscience.bayer.ca

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847.

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements. **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :** Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Toxique pour les oiseaux. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau. Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE : Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION : Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants récupérables: NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

240910

PMRA Approved Label
2024-1047
2024-09-10

**** Étiquette de livret ****



VELUM^{MC} RISE
SUSPENSION

| | | |
|------------|----------|-----------|
| NÉMATOCIDE | | |
| GROUPE | 7 | FONGICIDE |

NÉMATOCIDE/FONGICIDE POUR LE TRAITEMENT DANS LE SILLON SUR LA POMME DE TERRE

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION : 34871 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIFS :

| | |
|-----------|---------|
| Fluopyram | 250 g/L |
| Penflufen | 106 g/L |

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,023% et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.

-OU-

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,035% et du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0009% et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0003% à titre d'agents de conservation.



ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à vrac

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

www.cropscience.bayer.ca

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847.

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

VELUM^{MC} RISE

| Table des matières | NUMÉRO DE SECTION : |
|--------------------------------|--|
| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX | AVIS À L'UTILISATEUR 1 |
| | LE PRODUIT 2 |
| SÉCURITÉ ET MANUTENTION | MISES EN GARDE.....3 |
| | PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES..... 4 |
| | MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES 5 |
| | ENTREPOSAGE 6 |
| | ÉLIMINATION 7 |
| MODE D'EMPLOI | CULTURE, PARASITES, DOSES, PÉRIODES D'APPLICATION ET RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION..... 8 |
| | RESTRICTIONS SUR LES CULTURES DE ROTATION 9 |
| | INSTRUCTIONS DE MÉLANGE..... 10 |
| | RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE..... 11 |

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – LE PRODUIT

VELUM^{MC} RISE est un nématicide/fongicide à large spectre aux propriétés préventives, systémiques et curatives, recommandé pour la répression de certains nématodes pathogènes des plantes dans le sol et pour la protection contre certaines maladies des cultures. VELUM RISE convient le mieux lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de traitements préventifs.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver avec de l'eau et du savon après l'utilisation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements des préposés à l'application séparément des autres vêtements.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Toxique pour les oiseaux.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Ne pas entreposer à des températures inférieures au point de congélation. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien agiter avant d'utiliser. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni à proximité. Entreposer dans le contenant d'origine.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants récupérables: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Mélanges en cuve :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou www.cropscience.bayer.ca pour demander des

PMRA Approved Label
2024-1047
2024-09-10

renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en cuve possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Les mélanges en cuve qui ne figurent pas spécifiquement sur la présente étiquette doivent faire l'objet d'un essai sur une petite zone, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer qu'ils se prêtent à une application généralisée.

Effectuer un essai de floculation pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Il est interdit d'utiliser tout type de système d'irrigation pour appliquer ce produit.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION : Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS nécessaire pour les applications dans le sillon de VELUM RISE dans les pommes de terre autorisées sur cette étiquette.

SECTION 8 – CULTURE, PARASITES, DOSES, PÉRIODES D'APPLICATION ET RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

| POMME DE TERRE | |
|---|--|
| Ravageurs/Maladies supprimées ou réprimées | Dose |
| <p>Suppression du:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rhizoctone brun et • Chancre de la tige et du stolon transmis par le sol causés par <i>Rhizoctonia solani</i> <p>Répression de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>) • Dartrose (<i>Colletotrichum coccodes</i>)* • Pourriture blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>) | <p>1 L/ha</p> <p>ou</p> |
| <p>Répression de nématodes pathogènes des plantes* :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nématodes radicoles (<i>Pratylenchus</i> spp.) • Nématodes cécidogènes du nord (<i>Meloidogyne</i> spp.), • Nématodes à kystes de la pomme de terre (y compris le nématode à kystes pâles et le nématode doré) (<i>Globodera pallida</i>, <i>Globodera rostochiensis</i>) | <p>9 ml par 100 m de rang (selon un espacement de 90 cm entre les rangs)</p> |
| <p>* Dartrose (<i>Colletotrichum coccodes</i>) et les nématodes pathogènes des plantes sont quelques-uns des agents responsables du complexe de mort hâtive de la pomme de terre.</p> | |
| RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATION | |
| <p>TRAITEMENT DANS LE SILLON :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appliquer comme traitement dans le sillon au moment de la plantation avec 40 à 150 L d'eau par hectare. 2. Pour de meilleurs résultats, monter la buse de pulvérisation pour diriger la pulvérisation en une bande de 15 à 20 cm sur les plantons dans le sillon juste avant que les plantons ne soient recouverts. <p>Le meilleur contrôle de <i>Rhizoctonia solani</i> transmis par le sol et par les plantons est obtenu si le traitement dans le sillon avec VELUM RISE est précédé d'un traitement des plantons avec Emesto Silver^{MD} aux doses homologuées.</p> <p>Surveiller la pression des maladies foliaires tout au long de la saison de croissance. Utilisation de fongicides avec différents modes d'action pour les applications foliaires en saison aidera à limiter le développement de la résistance et de renforcer le contrôle de fin de saison. Lors de l'utilisation de fongicides contre le mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) tout au long de la saison, utiliser des principes actifs qui ont aussi une activité sur la brûlure alternarienne.</p> <p>Pour une efficacité maximale contre les nématodes, VELUM RISE doit être utilisé dans le cadre d'un programme de gestion intégrée des nématodes. Ce programme prévoit des pratiques culturales et d'autres méthodes d'éradication chimiques, au besoin.</p> | |

Restrictions :

Doses d'application saisonnières maximales :

Fluopyram : Ne pas appliquer plus de 500 g fluopyram à l'hectare par année, quelle que soit la formulation ou la méthode d'application (au sol ou foliaire).

Penflufen : Ne pas appliquer plus de 160 g penflufen à l'hectare par année, quelle que soit la formulation ou la méthode d'application (traitement des plantons ou dans le sillon).

Pour limiter le risque de développement d'une résistance de la maladie à cette catégorie de fongicides, ne pas faire plus de 2 applications consécutives de tout fongicide du groupe 7 avant de faire la rotation à un fongicide d'un autre groupe qui est homologué pour le même usage. Lorsqu'on utilise le VELUM RISE dans une application au sol, utiliser une autre mode d'action pour la première application fongique sur les feuilles. S'assurer que les recommandations en matière de gestion de la résistance énoncées à section 11 sont suivies.

Les parties aériennes ou les feuilles de ces cultures peuvent être utilisées comme nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas laisser paître le bétail dans les zones traitées dans les 7 jours suivant l'application.

SECTION 9 – RESTRICTIONS SUR LES CULTURES DE ROTATION

Ne pas semer de luzerne dans les 14 jours suivant l'application. Les pommes de terre et les autres légumes-tubercules et légumes-cormes, la betterave à sucre, les cultures du groupe de cultures 3-07 (légumes-bulbes), 6 (graines vertes ou sèches de légumineuses), 15 (céréales) et 20 (oléagineux) peuvent être cultivées n'importe quand après la dernière application de VELUM RISE. Toutes les autres cultures peuvent être cultivées 30 jours après la dernière application de fongicide VELUM RISE.

SECTION 10 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

VELUM RISE doit être appliqué avec de l'équipement propre et bien calibré. Avant d'ajouter VELUM RISE dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre :

- Verser la moitié du volume d'eau nécessaire dans le réservoir de pulvérisation ou de mélange et commencer l'agitation.
- Ajouter la quantité requise de VELUM RISE dans le réservoir et finir de remplir d'eau jusqu'à l'obtention du volume total nécessaire.
- Maintenir l'agitation durant le mélange et la pulvérisation.

SECTION 11 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, VELUM RISE contient deux fongicides du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à VELUM RISE et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ce produit est appliqué à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le VELUM RISE ou les fongicides du même groupe 7 avec des produits appartenant à d'autres groupes de fongicides et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles/pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Éviter les applications séquentielles des fongicides de groupe 7 dans une saison. Lorsqu'on utilise le VELUM RISE dans une application au sol, utiliser une autre mode d'action pour la première application fongique sur les feuilles.
- Pour les cultures à épandages multiples : le nombre total d'épandages d'un mélange en cuve contenant des fongicides du groupe 7 ne doit pas dépasser la moitié du nombre total d'applications de fongicides au cours d'une saison.
- Utiliser les nématicides/fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Bayer en présence d'une baisse possible de sensibilité à VELUM RISE chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de Bayer au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

240910

VELUM^{MC} RISE est une marque de commerce et Emesto Silver^{MD} est une marque déposée de Bayer.